

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 102 669
A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 83201227.2

(51) Int. Cl.³: **B 63 H 9/10**
B 63 B 35/72

(22) Date de dépôt: 25.08.83

(30) Priorité: 06.09.82 BE 2059818

(43) Date de publication de la demande:
14.03.84 Bulletin 84/11

(84) Etats contractants désignés:
AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **FABRIQUE NATIONALE HERSTAL** en
abrégié **FN Société Anonyme**

B-4400 Herstal(BE)

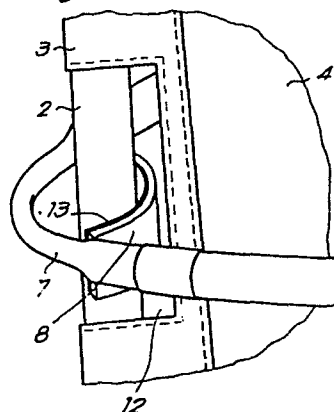
(72) Inventeur: **Dumortier, Thierry Maurice**
Rue de Fexhe Slins 47
B-4481 Hermee(BE)

(74) Mandataire: **Bockstael, Daniel**
M.F.J. Bockstael Arenbergstraat 13
B-2000 Anvers(BE)

(54) Dispositif de liaison entre wishbone et mât de planche à voile.

(57) La présente invention concerne un dispositif de liaison entre wishbone et mât de planche à voile, caractérisé en ce qu'il consiste en un élément (8) substantiellement en forme de V, pivoté sur chacun des deux bras du wishbone (7) est destiné à enserrer le mât (2) lors de l'étauquage du point d'écoute (6) de la voile sur ledit wishbone (7).

Fig. 2



"Dispositif de liaison entre wishbone et mât de planche à voile"

La présente invention concerne un dispositif de liaison entre wishbone et mât de planche à voile.

5 En général, la tête du wishbone est fixée au mât à l'aide d'un cordage. Une extrémité de celui-ci est fixée au mât par un noeud de cabestan, lequel est suivi de deux tours morts puis d'un transfilage au travers d'un ou plusieurs trous prévus à cet effet dans la tête du wishbone. L'autre extré-
10 mité dudit cordage est ensuite soit frappée sur un taquet, soit assujettie dans un coinceur porté par un bras du wishbone.

Ce mode de fixation traditionnel rend malaisé le réglage en hauteur du wishbone, réglage nécessaire tant en ce qui concerne la taille de l'utilisateur que les conditions de vent.
15

La présente invention a pour but de fournir une solution à ce problème. A cet effet, un dispositif de liaison entre wishbone et mât de planche à voile conforme à l'invention consiste en un élément substantiellement en forme de V, pivoté sur chacun des deux bras du wishbone et destiné à enserrer le mât lors de l'étarquage du point d'écoute de la voile sur ledit wishbone.
20

25 Pour plus de clarté, un exemple de réalisation de l'invention est décrit ci-après avec référence aux dessins annexés, dans lesquels :

la figure 1 représente schématiquement une planche à voile et sert à localiser le dispositif selon l'invention;

5 la figure 2 est une vue perspective, à échelle agrandie, de la partie indiquée en F2 à la figure 1;

la figure 3 représente, en perspective, la pièce de liaison en V constituant l'élément principal de l'invention; et

10 la figure 4 est une vue en plan du dispositif représenté à la figure 2.

La planche à voile représentée à la figure 1 est constituée par un flotteur 1 auquel est solidarisé de façon amovible un mât articulé 2 autour duquel est engagé le fourreau 3 d'une
15 voile 4. Le point d'amure 5 de la voile 4 est étarqué sur le pied du mât 2, tandis que son point d'écoute 6 est étarqué sur une extrémité d'un wishbone 7 dont l'autre extrémité est reliée de façon pivotante au mât 2.

20 La liaison entre le wishbone 7 et le mât 2 s'effectue, conformément à l'invention, à l'intervention d'un élément 8 substantiellement en forme de V, pourvu de deux têtes latéraux 9. Ces derniers sont destinés à être engagés, chacun, dans une rainure 10 prévue à cet effet dans un blocket 11,
25 ces blockets étant solidaires, chacun, d'un bras du wishbone 7.

L'élément 8, engagé au travers de l'échancrure 12 usuelle de la voile 4, est destiné à venir enserrer le mât lorsque le
30 point d'écoute 6 est étarqué sur le wishbone 7. Cet étarquage empêche que les tenons 9 sortent des rainures 10.

On remarque que la hauteur d'application de l'élément 8 sur le mât 2 peut être aisément modifiée en fonction de la taille
35 du pilote et/ou des conditions du vent.

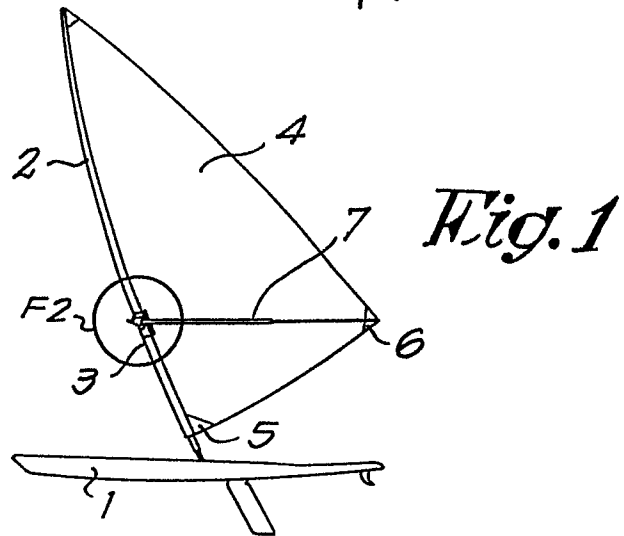
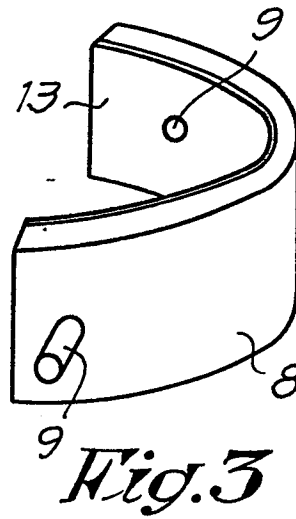
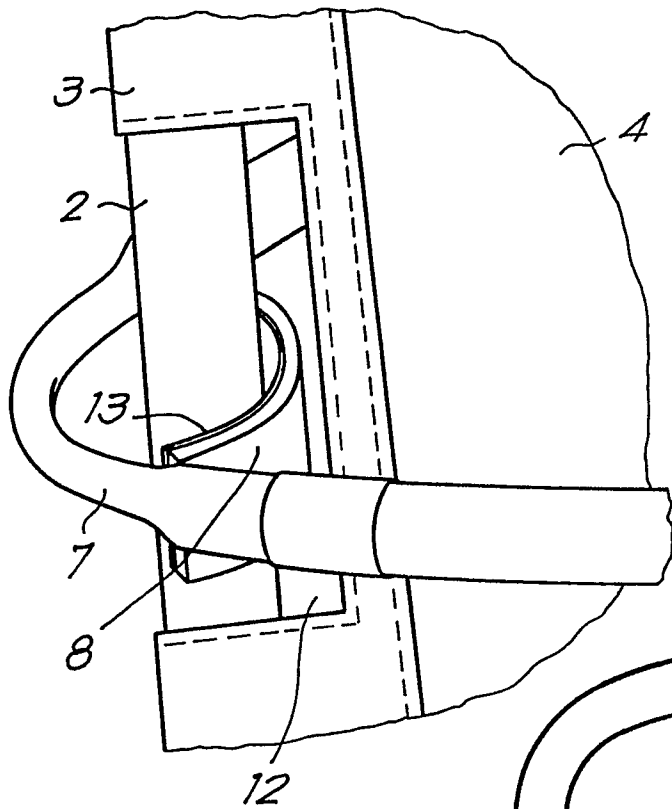
L'élément 8 peut être avantageusement pourvu d'un revêtement protecteur 13, par exemple en caoutchouc synthétique, téflon

ou similaire.

Revendications.

1. Dispositif de liaison entre wishbone et mât de planche à voile, caractérisé en ce qu'il consiste en un élément (8)
5 substantiellement en forme de V, pivoté sur chacun des deux bras du wishbone (7) et destiné à enserrer le mât (2) lors de l'étarquage du point d'écoute (6) de la voile (4) sur ledit wishbone (7).
- 10 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les bras du wishbone (7) comportent, chacun, un logement (10) destiné à recevoir des pivots (9) portés par ledit élément en V (8).
- 15 3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément en V.(8) est muni d'un revêtement protecteur (13), telle qu'une corde de caoutchouc synthétique.

1/1

*Fig. 2**Fig. 4*